

Compte-rendu du Conseil Syndical du 15 décembre 2020

Présents : 8

M. Jacques ADRIANSEN – M. Éric BADET – M. Jérôme BONNOT – Mme Julie GENET – Mme Sandrine GRAPPEY – Mme Anne OLSZAK – Mme Ingrid TISSOT – Mme Sylvie ZILIO

Absents excusés : M. GESLOT, suppléé par Mme Ingrid TISSOT

Désignation d'un secrétaire de séance : M. Jérôme BONNOT

Présidence de séance : Mme Anne OLSZAK

Début de séance : 19h35

1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 22 OCTOBRE 2020

Le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Syndical en date du 20 octobre 2020 est soumis à l'approbation des Membres du Conseil Syndical.

Les conseillers syndicaux sont invités à faire savoir s'ils ont des observations particulières à formuler sur ces documents.

Remarques : sur le point n°8 : confusion avec le point n°9 de l'ordre du jour,
et sur le point n° 11 : « valide/invalidé » non précisé

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le compte-rendu de la séance du 20 octobre 2020.

2/ DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE

Mme la Présidente informe des dépenses effectuées depuis la dernière séance du Conseil :

- Centre Croppet : cours de natation 1^{er} trimestre scolaire école Nelson Mandela → 1531 €
- ET Solutions : Maintenance informatique acompte 2021 → 1 000,00 €
- SOCOTEC : Vérifications annuelles → 720,00 €

Les membres du syndicat prennent acte de ces informations.

3/ RENOUVELLEMENT CONVENTION CAF

Madame la Présidente explique aux conseillers syndicaux que la Convention Enfance Jeunesse avec la CAF est arrivée à expiration le 31 décembre 2019.

Pour rappel, cette convention permet au Sivos d'être remboursé d'une partie du coût des heures liées au périscolaire (cantine et accueil des enfants).

Madame la Présidente précise avoir rencontré la personne référente de la CAF qui lui a indiqué qu'à partir de 2021, le montant de la CAF sera versé directement aux Francas. Cette nouvelle convention est proposée jusqu'au 31 décembre 2022.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide le renouvellement de la convention et autorise Madame la Présidente à la signer

4/ CONTRAT MAINTENANCE CHAUDIÈRES – VMC – ADOUCISSEUR ÉCOLE DE ROUTELLE

Madame la Présidente explique aux élus que plusieurs entreprises ont été contactées afin d'obtenir un devis pour la maintenance des deux chaudières, des deux systèmes de VMC et de l'adoucisseur de la cantine.

Deux propositions nous sont parvenues :

	EIMI		BTG	
VMC école	Contrôle	52.00 €	Entretien, nettoyage complet	537.60 €
VMC Francas	Contrôle + échange annuel de la filtration	365.00 €		
Chaudière école	Contrôle + ramonage + analyse annuelle de l'eau	431.00 €	Contrôle	119.64 €
Chaudière Francas	Contrôle + analyse annuelle de l'eau	226.00 €	Contrôle	150.37 €
Adoucisseur	Contrôle	221.00 €	Contrôle et nettoyage	174.00 €
		1 295.00 €		981.61 €

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide la proposition de l'entreprise BTG et autorise Madame la Présidente à signer les devis/conventions correspondants.

5/ CONVENTION PROJET « ŒUVRES À L'ÉCOLE »

Madame la Présidente fait part aux élus de l'avancée du projet « Œuvres à l'école ».

Au total, ce seront 9 œuvres qui seront exposées dans les écoles : 4 à Simone Veil et 5 à Nelson Mandela.

Dans le cadre de ce projet, l'ASCAP, organisme prêteur des tableaux, nous a fait parvenir une convention afin d'officialiser l'opération et le prêt.

Le Sivos devra s'acquitter d'un montant de 90 € pour pouvoir assurer les expositions.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide la convention et autorise sa signature par Madame la Présidente.

6/ MODIFICATION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIALE

Madame le Maire indique aux élus que l'agent réalisant l'entretien de l'école de Roset-Fluans est amené régulièrement à réaliser des heures complémentaires et ce, depuis une période datant d'avant les obligations liées à la crise sanitaire.

Il est alors proposé de supprimer le poste d'adjoint technique territorial actuellement à hauteur de 11,61/35^{ème} par semaine (soit 13h de travail par semaine scolaire) pour en créer un nouveau d'adjoint technique territorial de 13,18/35^{ème} par semaine (soit 15h de travail par semaine scolaire). Cela revient à une augmentation de 2 heures par semaine pendant les périodes scolaires.

Il est rappelé que l'agent effectue 65 heures pendant les vacances scolaires.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **De supprimer un poste d'adjoint technique territorial à hauteur de 11,61/35^{ème}.**
- **De créer un poste d'adjoint technique territorial à hauteur de 13,18/35^{ème} à partir du 1^{er} janvier 2021.**

12/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Visite des cuisines d'Uzel par les élus le 8 décembre.
- Proposition de création d'un logo pour le Sivos.
- Accident du travail de Mme Sylvie VIENNOT, ATSEM et agent d'entretien à l'école de Routelle, arrêt pour 2 mois. Son poste est assuré par Mmes Perron et Cote. Une stagiaire sera présente dans la classe de Mme Gaihier.
- Service Minimum d'Accueil.
- Bilan collecte pour la Banque Alimentaire par Mme Grappey (Auricella) : un succès pour la récolte, un échange enrichissant avec les intervenants et remerciements aux directeurs des écoles pour leur participation.
- Réflexion pour installer une borne pour limiter l'accès à l'école de Routelle, c'est une demande des chauffeurs de bus rapportée par Mme Gaihier.
- Réunion de travail après le 15/01/2021 pour étudier les réponses du questionnaire.

Fin de séance : 20h50

La Présidente,

Anne OLSZAK

